

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou au envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 MAI

L'affaire de la mélinite

Trois arrestations pour haute trahison

On se souvient de l'émotion considérable que causa dans le public, en 1888, la nouvelle que la mélinite avait été vendue à l'étranger.

On fit alors au général Boulanger un grief de n'avoir pas assuré à la France une invention d'une telle importance dans la défense nationale, en traitant avec l'inventeur dans des conditions de temps trop restreintes.

Aujourd'hui, l'affaire entre dans une nouvelle phase, et les incidents auxquels elle donne et va donner lieu, ne sont pas destinés à faire moins de tapage.

Voici, en peu de mots, les faits. M. Turpin, inventeur de la mélinite, vient de publier un livre : *Comment on a vendu la mélinite*, qui a été saisi dès son apparition.

Or, ce livre contient, avec de longs développements, les accusations suivantes :

M. Turpin avait livré au commerce la panclastite, et il avait consenti à vendre le secret de la mélinite à la maison Armstrong, celle-là même à qui le ministère de la marine a fait l'achat de canons dont il a été fort question ces jours-ci.

M. Turpin n'avait, explique-t-il lui-même, accepté cette négociation qu'à la suite des atermoiements et des dénis de justice dont il a été victime de la part du ministère de la guerre.

La mélinite devait être, dans les intentions du général Camponon, achetée et assurée exclusivement à la France par le ministre de la guerre.

Le général Boulanger, qui succéda au général Camponon, se borna à traiter avec M. Turpin uniquement pour une durée de dix mois. Le délai expiré, l'inventeur reprenait possession de son procédé.

M. de Freycinet, en arrivant au ministère, aurait essayé d'interrompre les négociations entamées entre MM. Vavasseur, représentant de la maison Armstrong, et M. Turpin, et réussi tout au moins à obtenir que l'usage de la mélinite ne serait pas un objet de commerce international.

Mais voici où gît le scandale dénoncé par M. Turpin : le détonateur et la fusée inventés par lui pour employer son explosif auraient été livrés en 1888 aux Anglais par M. Triponé, qui appartenait alors à l'armée française, et c'est à ce moment que M. Turpin aurait rompu les négociations avec la maison Armstrong.

Tels sont les faits exposés par M. Turpin dans son livre.

C'est une dénonciation adressée au parlement, aux conseils municipaux et à l'armée.

Le volume a paru depuis quatre jours et l'on se demandait ce que le gouvernement allait faire.

Samedi matin, M. Triponé, officier de réserve, représentant de la société Armstrong, a été mis en arrestation, puis M. Feuvrier père, accusé par M. Turpin d'avoir décalqué les do-

cuments soustraits au ministère de la guerre. Troisième arrestation, M. Turpin lui-même.

— Voyez-vous, dit-il à un témoin de son arrestation, c'est une monstruosité. Je suis l'accusateur, j'ai en main les preuves de toutes les accusations que j'ai portées et c'est moi que l'on arrête ! Mais l'affaire à présent n'en restera pas là. On veut me faire passer en correctionnelle, mais il faudra maintenant que la lumière se fasse. Je demanderai à être jugé devant la Cour d'assises et je dirai tout. Vous pouvez être sûr que l'affaire fera du bruit et je ferai connaître les noms de certains personnages, généraux et autres, dont la conduite a été rien moins qu'édifiante. Ah ! on veut du bruit : eh bien ! on en aura.

Samedi soir, à 4 heures, 1,300 exemplaires de l'ouvrage ont été saisis chez Savine, éditeur.

La saisie du livre de M. Turpin n'arrêtera pas, croyons-nous, la divulgation de la livraison de la mélinite. M. Turpin, qui avait quelque raison de craindre ce qui lui est arrivé, a fait préparer en Belgique une édition de son livre.

M. Savine avait pris les plus grandes précautions pour arriver à faire paraître l'ouvrage de M. Turpin. Il l'avait fait imprimer secrètement par un imprimeur autre que ceux qui travaillent habituellement pour sa maison.

Au résumé, nous nous trouvons en présence de deux affaires distinctes :

D'un côté, Triponé et Feuvrier père, inculpés de haute trahison ;

De l'autre, M. Turpin et peut-être aussi M. Savine, poursuivis en vertu de la loi du 18 août 1886, pour divulgation de documents ayant trait à la défense du territoire et à la sûreté extérieure de l'Etat.

L'arrestation de M. Turpin surprendra beaucoup de personnes sans doute ; en effet, pourquoi mettre M. Turpin sous les verrous s'il a dit la vérité ?

Tout cela est encore bien mystérieux.

Le Parlement va en être saisi. MM. Laisant, Millerand et Delahaye seraient disposés, dit-on, à questionner M. le ministre de la guerre à ce sujet.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 25 mai, 6 h. 4, matin.

Une importante réunion des employés de la Compagnie générale des Omnibus a eu lieu cette nuit.

4,000 personnes y assistaient.

A l'unanimité, on a pris la résolution de commencer la grève aujourd'hui.

HAVAS.

La suppression des petits tribunaux

Le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire intéressante aux premiers présidents et procureurs généraux des Cours d'appel, pour les consulter sur la question de la suppression des petits tribunaux.

Voici l'analyse de ce document qui soulève de nouveau une question depuis longtemps à l'ordre du jour.

Après avoir rappelé que « la Chambre a admis en première délibération une proposition de loi relative à l'augmentation de la com-

pétence des magistrats cantonaux et qui tend notamment à leur attribuer la connaissance de toutes actions personnelles et mobilières en dernier ressort jusqu'à concurrence de trois cents francs et à charge d'appel jusqu'à la valeur de 4,500 fr. », cette circulaire envisage les conséquences que l'adoption définitive de cette proposition pourrait avoir en ce qui touche les tribunaux de première instance.

I. — Un premier système consisterait à supprimer purement et simplement les juridictions inoccupées pour rattacher leur ressort à un ressort voisin.

II. — Un second système consisterait à maintenir le tribunal, même dans des arrondissements où la statistique accuserait un nombre d'affaires très restreint. Le greffe, les offices d'avoués et d'huissiers seraient conservés, mais le personnel judiciaire astreint à résider au chef-lieu devrait être réduit.

Comme, en tous cas, il paraîtrait nécessaire de maintenir au chef-lieu de l'arrondissement un membre du parquet qui exercerait toutes les fonctions du ministère public et un juge chargé de l'instruction qui, par délégation spéciale, serait investi des pouvoirs du président en matière d'ordonnance et de référé.

III. — Prévoyant le cas où l'examen de ces deux premiers systèmes pourrait suggérer aux magistrats consultés par lui des combinaisons différentes, le garde des sceaux appelle enfin leur attention sur un troisième système :

« Au lieu d'appeler au chef-lieu les magistrats d'un tribunal voisin ou les juges de paix de l'arrondissement pour la tenue des audiences, ne pourrait-on déléguer les juges des tribunaux, trop peu occupés dans les justices de paix du chef-lieu et des cantons voisins ? Ainsi, non seulement les magistrats recevraient un surcroît intéressant d'occupations, mais les justiciables bénéficieraient, eux-mêmes, d'une mesure qui leur assurerait, pour le règlement des moindres affaires, un juge absolument compétent. Il va de soi que ce magistrat resterait étranger au jugement des appels relevés contre les sentences qu'il aurait rendues comme juge de paix. »

INFORMATIONS

CE QU'ON DIT A BUCHAREST

L'Indépendance roumaine croit à l'intervention possible de l'Allemagne en Belgique et écrit, à ce sujet, un long article dont nous extrayons les passages suivants, que nous donnons sans commentaire :

« Il est évident que l'Allemagne impériale ne resterait pas les bras croisés et qu'elle n'hésiterait pas un seul instant à intervenir chez ses voisins pour y rétablir l'ordre. Plusieurs journaux allemands ont parlé, ces jours derniers, à mots couverts, d'une semblable éventualité.

» Mais la France, que ferait-elle dans ce cas ? On ne saurait concevoir l'idée d'un Parlement ou d'un gouvernement français se tenant coi en cas d'occupation du territoire belge par une armée allemande. L'hypothèse est tout ce qu'il y a de plus invraisemblable. Il

INSERTIONS

Annonces,	la ligne	20
Réclames,	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, « sauf restitution » dans ce dernier cas, et du droit de modifier ou réduire les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

est au contraire certain que dès les premiers indices d'une intervention armée de l'Allemagne, les troupes françaises passeraient les frontières belges. Ce serait la guerre sans déclaration de guerre préalable, car une armée française ne saurait se trouver en face des troupes allemandes sans tirer dessus aussitôt.

» Heureusement que, pour cette fois-ci, le danger est passé ; la mèche est éteinte. »

Pierre Loti est le premier officier qui entre à l'Académie française avec le grade subalterne de lieutenant de vaisseau. Mais ce n'est pas la première fois qu'un officier de ce grade est admis à l'Institut.

En 1854, le lieutenant de vaisseau Bravais fut élu membre de l'Académie des sciences dans la section d'astronomie.

Le comte de Mun a prononcé, à l'Université de Louvain, devant un auditoire de plus de deux mille personnes, un long discours sur l'« Avenir ».

Parlant de la question sociale, il a condamné la neutralité.

« Il faut s'occuper, a-t-il dit, de la foule qui souffre. Il faut se rendre compte des besoins des peuples. Allez à l'ouvrier ! Dites-lui que vous l'aimez ? »

Le discours du député français a été très acclamé.

Le gouvernement français n'ayant pas consenti à ce que les restes mortels du prince Napoléon soient inhumés en France, le roi Humbert a donné l'ordre que le tombeau du prince, à Superga, soit définitivement fermé par une dalle en marbre avec ornements en bronze.

L'OURAGAN DANS LA GIRONDE

On mande d'Arcachon que le cyclone de vendredi a sévi dans cette ville avec une violence incroyable.

Au moment de la bourrasque, un nommé Henri Besson, revenant de la pêche, a été noyé à dix mètres de la plage.

On signale également la mort de M. Eyquem, ancien conseiller municipal ; de son fils et d'une domestique ; tous trois revenaient du parc aux huîtres.

On craint qu'il y ait d'autres victimes.

La ligne télégraphique a été détruite par une tempête, l'avant-dernière nuit, sur une longueur de 40 kilomètres, entre Marcheprie et Lamothé (Gironde).

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 24 mai 1891.

La semaine a péniblement débuté, mais les dernières séances ont été marquées par une reprise assez sensible sur l'ensemble de la cote. Nous laissons le 3 0/0 à 94, le 4 1/2 0/0 à 104.20.

Ajoutons que le nouveau ministre des finances de Lisbonne vient d'arriver à Paris pour prendre les arrangements rendus nécessaires par la crise qui a frappé toutes les valeurs portugaises sans exception.

La Banque de Paris a progressé à 788.75. Nous avons prévu ce mouvement de hausse qui laisse encore aux actions de cette société une belle marge de plus-value.

La Société Générale s'est tenue en grande assemblée le 27 mai. Il ressort du bilan publié au 30 avril que les bénéfices nets des quatre premiers mois s'élevaient à 4,336,974 fr., supérieurs de 88,904 fr. à ceux de la période correspondante de 1889.

Le Crédit Lyonnais a gagné une dizaine de francs et se traite à 770. Le bénéfice de l'exercice accuse un excédent de 1,076,644,63 sur 1889.

La Banque d'Escompte a fléchi à 445. L'assemblée générale aura lieu le 30 courant. Les bénéfices réalisés pendant le dernier exercice se sont élevés à 2,821,009. Les résolutions qui seront soumises aux délibérations de l'assemblée seront les suivantes : distribution d'un dividende de 15 fr. par action libérée de 250 fr. ; report à l'exercice de 1891 d'une somme de 721,009 francs.

On a coté le Crédit Foncier 1,251.25.

Le Crédit Mobilier a eu de nombreuses transactions à 375. Le comptant ne perd pas de vue la situation prospère des affaires auxquelles s'intéresse cet établissement.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie se sont négociées avec une hausse de 10 fr. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 45 mille francs de nouveaux prêts. Il a également pris connaissance d'un rapport de son président, M. Chavoix, relativement à la solution d'une affaire importante qui avait motivé son voyage à Tunis et qui doit donner de gros bénéfices à la Société.

On recherche à 275 les obligations de première hypothèque des chemins de fer de Portorico. Rappelons que le prochain tirage aura lieu le 4^{er} juin et qu'un coupon de 7.50 sera détaché le 1^{er} juillet.

Les obligations première hypothèque de Linarès à Almería sont demandées à 258. Ces titres sont exonérés de la taxe récemment cotée sur les valeurs mobilières, la compagnie ayant pris cet impôt à sa charge.

La Part Paris-Caracas s'échange à 114.75. En présence de l'extension prise par le transport du bétail sur pied entre l'Angleterre et l'Amérique, il était à désirer qu'une société française, imitant l'exemple de la « White Star », se décidât à se mettre à l'œuvre. C'est ce qu'a compris la Paris-Caracas.

Sur le marché des mines d'or on remarque la bonne tenue des actions de Saint-Antoine à 52.50. Les bénéfices du mois d'avril sont sensiblement supérieurs à ceux de mars ; on parle de la distribution d'un nouveau dividende.

Le Crédit Foncier d'Autriche, sur lequel un coupon de 32.50 est à détacher en juillet, a passé de 1,072 à 1,096.25.

Les Chemins Economiques sont à 414.

NOUVELLES MILITAIRES

MESURE D'ÉCONOMIE

Le ministre de la guerre vient d'attirer l'attention des inspecteurs généraux de cavalerie sur le nombre considérable des selles, brides et couvertures réformées les années précédentes dans certains régiments de cavalerie ; il leur a recommandé de réduire au strict nécessaire les réformes de cette nature.

MORT DU GÉNÉRAL MUNIER

On annonce la mort subite du général de division Munier.

Le général était descendu le 44 mai au cercle militaire. Il venait d'Alger, légèrement indisposé, et gardait le lit depuis mercredi.

Samedi matin, à 5 heures, le soldat ordonnance que le cercle avait mis à son service, l'a trouvé mort dans son lit.

Le général Munier était grand officier de la Légion d'honneur.

UNE INVENTION

On télégraphie de Berlin, 23 mai, que le célèbre écuyer autrichien comte Attems présentera à l'Empereur une lance en métal de son invention, laquelle se replie à l'aide de charnières, atténuant ainsi les embarras du cavalier.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE

Les membres du bureau du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur se réuniront demain mardi 26 mai, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville (salle de la Justice de paix), pour prendre les dispositions relatives à l'Exposition industrielle qui doit avoir lieu à Saumur au mois de septembre prochain.

Les commerçants qui ont l'intention de participer à cette Exposition ou qui s'y intéressent sont invités à se rendre à cette réunion.

AU SQUARE DU THÉÂTRE

La Municipale municipale s'est fait entendre hier soir dans le Square du Théâtre, malgré le temps incertain et le froid qu'un nombreux public n'a pas craint d'affronter.

Tous les musiciens étaient présents, et les morceaux, parfaitement étudiés, ont été joués avec ensemble et mesure.

Les solistes de la *Musique municipale* ont un véritable talent : une *cavatine* pour clarinette, entre autres, a fait ressortir des qualités que de nombreux applaudissements ont soulignées.

Un honneur qui coûte cher

Nous recevons la lettre suivante, avec prière d'insérer :

« Monsieur le Rédacteur,

Il paraît que, comme ancien président du *Véloce-Club* de Saumur, je suis menacé d'un désagrément des plus graves, pour des motifs qui me feront regretter mon dévouement.

Il ne s'agit rien moins que de la saisie de mon établissement d'horticulture.

Le 28 octobre 1888, la société du *Véloce-Club*, cédant au désir d'être utile au commerce

local, avait organisé une course de vélocipèdes sur la place du Chardonnet.

Pour éviter la fraude dans les entrées, elle crut devoir faire entourer la piste de grandes toiles.

La dépense, qui ne devait pas tout d'abord dépasser 250 fr., s'est finalement élevée à 480 fr.

Malheureusement encore, les organisateurs avaient compté sans le mauvais temps, et, au moment de l'ouverture de la fête, un orage épouvantable éclata sur la ville, qui chassa vélocipèdistes et public.

La fête avait vécu et n'avait rien ou presque rien produit : les frais seuls restaient.

Les fournisseurs réclamèrent plusieurs fois le règlement, mais l'état financier du pauvre *Véloce-Club* ne permettait pas de lui donner satisfaction. Au bout de quelque temps, des poursuites commencèrent.

Me voyant personnellement attaqué, je fis des démarches auprès des membres de la commission et de la Société, réclamant les cotisations arriérées, etc., afin d'éviter des ennuis. Tout le monde comprit la situation, mais personne ne s'exécuta. Bref, je fus assigné devant le tribunal civil qui me condamna. Le tout atteint aujourd'hui le chiffre raisonnable de 700 fr. environ.

C'est en vertu de ce jugement que je dois être saisi.

Vous supposez, peut-être, que quelques membres de la Commission administrative du *Véloce-Club* m'ont offert de me venir en aide et de participer dans la dette commune ? Détrompez-vous, il n'en est rien, absolument rien ! Je reste seul avec la facture à payer. C'est peu généreux, mais c'est comme cela !

Une lueur d'espoir me reste cependant encore : je me suis adressé au Conseil municipal pour lui exposer cette pénible situation et le prier de m'accorder une subvention.

J'ai l'espoir que la Commission du budget d'abord sera favorable à ma demande, et que le Conseil ratifiera ensuite la décision de cette commission.

Par ce moyen, je ne subirai pas l'humiliation de voir chez moi un huissier procéder à la saisie et à la vente de mes marchandises, pour une dette qui incombe au *Véloce-Club* de Saumur.

Toutefois ces mesures blessantes n'atteindront pas mon honorabilité ; je jouis de l'estime publique et ma nombreuse clientèle ne pourra m'en savoir mauvais gré.

Agréer, etc.

L. BAUDRIER FILS.

CONSEIL DE RÉVISION

La réunion du Conseil de révision aura lieu cette semaine, à la Mairie de Saumur, dans l'ordre suivant :

Saumur (Nord-Est), mercredi 27 mai, à 1 heure 3/4.

Saumur (Sud), jeudi 28 mai, à 9 heures 1/2.

Saumur (Nord-Ouest), samedi 30 mai, à 9 heures 1/2.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean Chauvignier, domestique, de Saumur, et Marie-Joséphine Courant, cultivatrice, de Nenvy (Maine-et-Loire).

Armand Bougreau, champagniseur, et Lucrèce-Marie-Louise Buat, couturière, tous deux de Saumur.

Adolphe-Joseph Brunet (veuf), jardinier, et Alexandrine-Désirée Pinet, couturière, tous deux de Saumur.

Parmi les membres du jury des expositions de Pau et d'Avignon, nous relevons le nom de notre sympathique compatriote, M. Carichou.

La présence de M. Carnot dans le pays a donné à ces expositions une importance et un éclat extraordinaires.

Le choix qui a été fait de M. Carichou, comme membre de ces jurys, qui ne comptent que des sommités scientifiques, est un juste hommage rendu au mérite de notre compatriote.

Élections municipales à Vivy

Les électeurs de la commune de Vivy ont été appelés hier à élire quatre conseillers municipaux afin de compléter le Conseil pour procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Dupuis-Trouillard, démissionnaire.

Trois listes étaient en présence. C'est la liste conservatrice qui l'emporte.

Ont été élus au premier tour de scrutin :

M. Charles Leroux, par 180 voix.

M. Arrault, par 161 —

Il y a ballottage pour M. Beaudeau qui a obtenu 134 voix, et M. Bougiou, 118.

LE JOLI MOIS DE MAI

D'après la direction des forces sidérales et d'après mes calculs, j'avais annoncé, depuis le mois de septembre dernier, que le temps serait généralement mauvais sur l'Europe et sur l'Afrique septentrionale ; cela jusqu'au mois de juin.

Jusqu'à présent, l'événement n'a que trop confirmé mes prévisions fâcheuses, comme chacun a pu s'en convaincre de visu.

Voilà huit mois que le mauvais temps sévit presque continuellement sur l'Europe, et particulièrement sur la partie occidentale. Beaucoup de personnes, même parmi celles qui ont étudié les sciences, se demandent pourquoi il en est ainsi?... Voici la réponse à cette question :

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Mais le banquier avait retrouvé toute son assurance et il répondit :

Quant à Mordy, je m'arrangerai avec lui pour compenser, par une forte gratification, le dommage que j'ai pu causer à sa réputation. Quant à la faute que, suivant vous, j'ai commise envers la justice, je m'en expliquerai avec le ministre de la justice, avec lequel je dîne ce soir. Ainsi, mon cher juge, ne vous inquiétez pas de cet incident, je me charge d'arranger ce qu'il pourrait avoir de désagréable pour vous, avec le garde des sceaux. Votre avancement n'en souffrira nullement ; au contraire !

Certes, si Odon Wegrow eût été un ouvrier, un simple bourgeois ou un petit commerçant, on l'eût immédiatement arrêté ; mais, au lieu d'occuper cette position modeste, il était un opulent banquier, seigneur de cent millions, ami d'un grand nombre de ministres passés, présents ou futurs, ami de nombreux sénateurs

et députés, qu'il traitait splendidement dans la célèbre galerie des fêtes de son hôtel de l'avenue d'Eylau ; il connaissait le Président de la République ; il avait fait avec lui des affaires de terrain ; il était l'allié de tous les grands financiers de l'Europe.

Comment douter de la parole d'un homme si puissant, quand il affirme que, s'il n'a pas appris à la justice la résidence d'un de ses employés, c'est parce que cette révélation eût compromis des négociations où se trouvaient engagées des sommes fabuleuses ; des négociations qui intéressaient ensemble les finances de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche ?

Comment suspecter sa bonne foi, quand il déclare :

— J'étais persuadé, j'étais certain de l'innocence de Mordy. Je savais que rien ne lui était plus facile que de la démontrer ; que du jour où il reviendrait à Paris, les négociations terminées, il pourrait établir, d'une façon claire comme la lumière du soleil, qu'il n'avait trempé en rien dans cet assassinat.

Et j'aurais risqué de compromettre des négociations auxquelles sont attachés le bonheur et l'avenir de quatre grands peuples ! Pour-

quoi?... Pour éviter à un obscur agent de la Sûreté quelques promenades en chemin de fer !... Mais il doit être ravi, cet homme, d'avoir eu l'occasion de visiter quelques villes de l'étranger ! D'ailleurs, si ces déplacements paraissent avoir coûté trop cher à la police, j'offre d'en rembourser les frais ; — et il tirait de sa poche un carnet de chèques.

Gustave Marchand, l'assassin, passera un peu moins tôt aux assises ; il sera guillotiné un peu plus tard ! Eh ! Je crois qu'il me doit quelque reconnaissance pour cette prolongation de sa vie ! J'ai agi avec lui comme un grand seigneur !

Comment oser porter la main sur un roi de la finance, qui recevait à sa table le garde des sceaux, et pouvait lui dire d'un ton de familiarité, entre la poire et le fromage :

— Ce Jules Queyrat ! un fat ! un prétentieux ! un maladroit ! un brouillon ! qui ne sait pas son métier, qui complique les affaires les plus simples ! Ma parole ! Il porterait la main sur le Président de la République lui-même, si on le laissait faire ! Il serait bien mieux à sa place comme simple juge que comme juge d'instruction.

Et pourtant, Jules Queyrat était un oiseur ;

mais il ignorait ce que Pietro Ferrari avait appris, tant à l'Hôtel du Rhône, à Genève, qu'au glacier des Bossons ; il ne connaissait ni l'affaire de Sadowa, ni les détails des négociations dont Stephan Mordy s'était chargé pour le compte d'Odon Wegrow ; à plus forte raison ignorait-il le motif pour lequel, à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre, Simon Raab n'avait pas accepté les propositions du banquier de Paris, et la condition expresse qu'il avait posée, en dernier lieu, à son entrée dans le syndicat ; comment, dans ces circonstances, le juge d'instruction aurait-il poussé ses soupçons plus loin que Marchand et Mordy ?

Il ne retint donc pas le banquier d'avantage, et, quelque temps après, il donna à l'employé l'autorisation de s'en aller.

Celui-ci se rendit immédiatement au chemin de fer. Comme il descendait de voiture devant le Perron de la gare, il vit un homme qui sortait également d'un fiacre ; ce fiacre était venu se ranger derrière le sien, contre le trottoir.

Il reconnut Ferrari. L'explorateur s'approcha :

— Vous retournez à Genève ? demanda-t-il à Mordy.

— Oui, immédiatement. Comment vous

Il en est ainsi, parce que les bourrasques ou les cyclones, qui produisent les perturbations atmosphériques, sont le résultat de l'action mécanique compressive, produite par le soleil, la lune et les planètes, sur notre atmosphère, au moyen de vibrations et des ondulations de l'éther, agent universel, ou autrement dit des forces sidérales.

Or, comme les astres décrivent des orbites très étendues à part notre satellite, les forces sidérales se modifient lentement, elles conservent souvent parfois la même direction et la même physionomie, à peu de choses près, pendant plusieurs mois consécutifs. C'est ce qui a eu lieu depuis le mois d'octobre dernier... Telles sont les causes réelles qui ont produit les calamités innombrables que nous subissons depuis huit mois ; sans parler des années précédentes, que je pourrais énumérer depuis 1865.

Ah ! j'ai signalé bien des époques critiques, et bien des calamités depuis lors, et je ne suis pas encore au bout, hélas !... L'univers est régi par une loi immuable, fatale, que rien ne peut éluder ou enfreindre... Il faut donc s'y soumettre !... Je pourrais vous dire quelle sera la physionomie très probable de l'été, de l'automne et de l'hiver prochain, ainsi que celle des années 1892 et 1893.

Mais la prévision du temps à longue échéance a son bon et son mauvais côté. J'aurais pu réaliser de gros bénéfices en acceptant les offres très nombreuses qui m'ont été faites depuis 1865 ; mais je n'ai jamais voulu favoriser les spéculateurs au détriment des consommateurs ; j'ai donc répondu négativement et n'ai fait, de mes recherches, qu'une question scientifique : prouver au monde savant et au public que la prévision du temps à longue échéance n'est pas un problème complètement insoluble, comme le prétendaient et prétendent encore certains myopes...

Tous les gens sensés et clairvoyants sont aujourd'hui fixés à ce sujet.

Agen, le 17 mai 1891. Nick, L. D'A.

PRÉVISIONS DE L'ABBÉ FORTIN

Paris, 23 mai.

Les vents de l'Ouest vont continuer quelques jours à cause de la force acquise d'entraînement.

Cette direction est encore soutenue par les deux taches du Nord et du Sud qui suivent le groupe principal. Vers mardi, retour des vents d'Est, du beau temps et de la chaleur.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Représentation extraordinaire avec le concours de M^{me} Maria FAVART, de la Comédie-Française.

C'est le vendredi 3 juin qu'aura lieu à notre théâtre la représentation extraordinaire donnée avec le concours de M^{me} Maria FAVART.

La célèbre artiste de la Comédie-Française jouera avec son excellente troupe, composée d'artistes de Paris : Gabrielle, d'Emile Augier. Cette émouvante et charmante comédie vient d'être reprise au Théâtre-Français avec un très grand succès pour la rentrée de M. Coquelin.

M^{me} FAVART jouera aussi le même soir *Monsieur Alphonse*, l'œuvre si profondément étudiée, si vraie et si amusante à la fois, de M. Alexandre Dumas fils. Le rôle de M^{me} Guichard, rôle si vivant, si complexe et si original, est interprété par M^{me} FAVART d'une admirable façon.

L'affiche réunira les deux noms illustres d'Emile Augier et d'Alexandre Dumas fils. Les deux grandes œuvres de ces maîtres écrivains auront pour interprète l'incomparable comédienne Maria FAVART ; ce sera donc un spectacle vraiment extraordinaire, et qui aura encore cet avantage de pouvoir être entendu par tout le monde.

GENNES. — Mort accidentelle. — Le sieur Louis Frainais, charretier et marchand de tuffeux aux Rosiers, était occupé mardi dernier, dans une cave perrière située à Chapeau, commune de Gennes, à charger des moellons sur un tombereau, lorsque tout à coup le cheval partit.

Pris entre la roue et la paroi de la cave, Frainais a eu la colonne vertébrale brisée en plusieurs endroits. Quelques instants après il a été trouvé mort par des passants.

Le malheureux charretier était âgé de 69 ans.

La Semaine religieuse annonce la mort de M. l'abbé Camille Pujol, aumônier de la Maison Centrale de Fontevault, décédé le 30 avril, à l'âge de 49 ans.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Le 17 mai, M. Hobé, cultivateur à Villemois, a été attaqué, à 2 kilomètres de Segré, par deux jeunes gens qui, après l'avoir battu, lui prirent 1 fr. 50, tout ce qu'il avait d'argent sur lui. Non contents, il se jetèrent de nouveau sur lui, le frappant avec un bridon jusqu'à ce qu'il restât sans connaissance. « C'est malheureux d'avoir tué un homme pour si peu », dit l'un. « Bah ! répond l'autre, cela vaut mieux de la sorte, au moins il ne pourra rien dire. »

Après le départ de ses agresseurs, M. Hobé se traîna comme il put jusqu'à une ferme voisine où il reçut les premiers soins. Il avait à la tête des blessures graves et deux côtes fracturées. Il a été transporté à l'hôpital de Sainte-Gemmes-d'Andigné. La gendarmerie croit avoir mis la main sur les coupables.

— Oui, dans la chambre contiguë à la votre.

— C'est votre spécialité ! remarqua Mordy ironiquement. Mais vous êtes donc le diable, pour trouver le moyen de surveiller ainsi les gens ?

L'explorateur sourit, il pensa qu'en Afrique il avait accompli bien d'autres exploits.

— Je sais, dit-il, que vous avez observé votre troisième promesse ; vous n'êtes allé rue Fondlary que mené par le juge d'instruction. Je vous y ai suivi.

Si je vous accompagne jusqu'ici, c'est d'abord pour m'assurer que vous repartez immédiatement pour Genève ; ensuite, pour vous rappeler votre quatrième promesse, celle-ci : si vous apprenez quelque chose de nouveau se rapportant à l'assassinat de René Bernard ; surtout, si cette chose, parole ou action, touche de loin ou de près à Odon Wegrow, écrivez-la moi immédiatement.

Maintenant prenez votre billet.

Mordy obéit. Malgré son caractère concentré, il subissait, quoiqu'en regimbant, l'influence de Ferrari.

Celui-ci voulut accompagner Mordy jusqu'au train. Avant de le quitter, il lui dit :

— Lorsque vous étiez enseveli dans la neige,

VARIÉTÉS

Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

CORPORATION DES BOUCHERS

(Suite) — (1)

L'interdiction de vendre de la viande n'était pas limitée au temps du carême. Jusqu'en 1693, les bouchers ne purent en débiter les dimanches et les jours de fête. A cette époque ils furent autorisés à vendre ce qui leur restait des animaux tués le samedi.

Enfin, lorsque la caisse était vide, et cela arrivait souvent, les maîtres bouchers se cotisaient pour la remplir. C'était surtout « la grosse torche », qu'ils devaient offrir « le jour du Sacre », qui leur occasionnait des dépenses considérables. Cette torche était un monument. Sur un fût de bois, un maître cirier modelait une chapelle à l'intérieur de laquelle devaient se trouver « cinq ou six figures tirées de l'ancien et du nouveau Testament. Leurs yeux étaient d'émail, l'impérial et les colonnes de la torche devaient être revêtus d'ornements et de figures d'animaux naturels ». Cette merveille coûtait de cent quarante à cent cinquante livres à la communauté. Elle devait être acceptée par le lieutenant-général de police chargé de la conservation des privilèges des arts et métiers.

Une messe célébrée à Saint-Pierre le mardi de chaque semaine à l'intention des maîtres bouchers trépassés, les voyages et les frais des procès, le balayage de la Boucherie, élevaient à cinq ou six cents livres par an les dépenses de la communauté.

Lorsque le juré et le procureur sortaient de charge ils étaient tenus de rendre compte de leur gestion dans l'assemblée des maîtres et des veuves réunis dans la Boucherie. C'était en général l'occasion d'une fête. On allait chez Rapicault, « l'hoste de Sainte-Marthe, et l'on mangeait des langues de bœuf en buvant du vin de Chaintre. » La communauté n'en était pas quitte à moins de soixante livres.

Malgré toutes ces dépenses, les maîtres bouchers prospéraient, lorsqu'à la fin de son règne, Louis XIV, qui ne savait comment se procurer de l'argent, s'avisait de créer des offices de contrôleurs et d'inspecteurs des maîtrises. C'était un coup terrible pour les communautés qui jusqu'alors avaient fait leur police elles-mêmes, et qui allaient se trouver soumises à l'inspection des officiers royaux. Mais, comme ce n'était en réalité qu'une mesure fiscale, les communautés furent autorisées à acheter ces offices. Les bouchers de Saumur firent un grand sacrifice et au prix de sept cent quatre-vingt-douze livres en devinrent propriétaires.

(1) Voir l'Écho Saumurois des 23 et 24 mai.

vos dernières paroles ont été celles-ci : « Si je puis perdre Odon Wegrow, et prendre ma revanche de l'affaire de Sadowa, je le ferai, dussé-je même abandonner pour cela les cinquante mille francs qui me sont promis si mes négociations réussissent. »

Comme la machine sifflait, Piédro Ferrari se pencha une dernière fois à l'oreille de Stéphane Mordy et lui glissa ces mots :

— Si vous ne tenez pas vos promesses, je tiendrai les miennes !... Le baigne !

(A suivre.)

En police correctionnelle, une jeune fille comparait comme témoin.

Le président l'interroge :

— Quel métier faites-vous ?... vous rougissez ?...

— Non, Monsieur, je blanchis.

Et tout l'auditoire d'éclater de rire.

Toto apprend l'histoire de France.

— La Révolution française, s'écrie-t-il, fut l'œuvre des Ecossais.

— Comment ! des Ecossais ? demande le professeur stupéfait.

— Oui, monsieur... les sans-culottes !

Quelques années après, nouveau désastre pour messieurs les bouchers. La ville établit un droit d'entrée « sur les animaux à pied fourchu ». La communauté fit les plus grands efforts pour échapper à cette nouvelle taxe. Le maître juré fit le voyage de Tours pour aller trouver l'intendant, mais il en fut de son temps et de son argent. Les bouchers durent se soumettre à la visite des commis de la ville qui leur faisaient payer huit sols par bœuf, quatre sols par porc et un sol par veau. Tout cela fit augmenter le prix de la viande qui, de trois sols la livre, monta en 1711 à trois sols et trois deniers.

Les bouchers de Saumur, comme les autres corporations, avaient leurs armoiries. Ils portaient « de gueule à un bœuf au naturel, passant sur une terrasse de sinople, orné de fleurs d'or et d'argent entre les cornes, autour du col et du dos. »

Voici le nom des principales familles des bouchers de Saumur :

En 1602 : Ollivier Phélippeau, Pierre Commeau, François et Pierre Vallée, Guillaume Le Riche.

En 1705 : Etienne Adeline, François Hervé, Nicolas Commeau, Jean Réal, François Cochon.

En 1792 : Etienne Adeline, Jean Cartier, François Fontaine, Etienne Sellier, Gabriel Brard.

(A suivre.) O. DE CH.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 25 mai, 12 h. 45 soir.

Aucun omnibus ne circule aujourd'hui dans Paris.

La Compagnie a tenté d'en faire sortir quelques-uns ; mais les grévistes les en ont empêché.

Il y a eu des bagarres avec la police, à la suite desquels plusieurs arrestations ont été opérées.

Le public prend parti pour les grévistes.

HAVAS.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure. le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 1 40
— de 10 kil. — 4

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

LE VIN AROUD ou QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, rue Richelieu, PARIS, & F^{rs}

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

trouvez-vous ici en même temps que moi ? Vous avez donc continué de me filer à Paris ?

— Parbleu ! Croyez-vous que j'allais vous lâcher, au moment de savoir si vous m'aviez dit vrai au glacier des Bossons, et sur le point d'apprendre si vous tiendriez vos promesses ? Vous avez exécuté les trois premières. Vous n'avez pas parlé de moi au juge d'instruction...

— Comment le savez-vous ?

— Si vous aviez touché seulement un mot de notre expédition de Chamonix, il m'aurait fait appeler ; or, il ne m'a pas invité à comparaître.

Deuxièmement, vous n'avez pas correspondu avec Odon Wegrow et vous ne l'avez vu que dans le cabinet de Queyrat.

— Vous ne vous y trouviez pas pour le savoir.

— J'ai vu le banquier arriver au Palais de Justice.

— J'aurais pu lui écrire ou lui télégraphier à votre insu !

— Non, car, sauf pendant votre comparution devant le juge d'instruction, je ne vous quittai pas d'une semelle.

— Vous avez passé la nuit dans l'hôtel où j'ai couché !

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS
ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Esuath, par
conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

UNIQUE MARQUE DE FABRIQUE
ET LE TITRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 14
JUN 1891, à midi, en l'étude
et par le ministère de M^e BEAU-
MONT, notaire :

1^o UNE MAISON

Située au bourg des Rosiers,
rue des Fontaines;

2^o Une CAVE PERRIÈRE

Située à Chapeau, commune
de Gennes;

3^o Les Meubles et objets mobiliers se trouvant dans la maison, rue des Fontaines.

Le tout dépendant de la succes-
sion de M. FRANAIS, marchand
de tuileaux, aux Rosiers.

Pour tous renseignements,
s'adresser à M^e BEAUMONT, no-
taire.

Etude de M^e HATIN, notaire à
Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Meublé ou non meublé

LE JOLI CHATEAU DES RÉAUX

Ayant appartenu à Tallemant
des Réaux

Ferme neuve, terres, prai-
ries, vignes et bois, contenant
vingt-deux hectares environ.

Le tout situé près la station de
Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e HATIN, notaire.

A VENDRE

MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords du Thouet
Montreuil-Bellay (près Saumur).

Maison d'habitation, servitudes,
terrasse et jardins.

M. DURAND, expert à Montreuil-
Bellay (Maine-et-Loire).

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de
la ville.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

AVEC BEAU JARDIN

Saint-Hilaire-Saint-Florent

S'adresser à M^{me} AMIOT.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UN JEUNE HOMME demande
une place de COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

DE PRODUITS CHIMIQUES

COURTET, rue Daille, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs
les 100 kilos.

Sulfate de cuivre, garanti pur, 7 fr.
les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Soufre sublimé, garanti pur, 21^{fr} 50
les 100 kilos.

ON DEMANDE Un Ménage
pour servir à la campagne, le
mari cultivateur-vigneron, et la
femme bonne basse-courrière.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année
des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-
ment avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de
réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis
une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIKES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid

LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristaux-
lessives, etc. — Importante économie de temps et
d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne
une blancheur éblouissante.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

